Loi #AvenirPro : comment m'en saisir dans mon entreprise ?

Publié le 19 novembre 2019

Un an après le vote de la Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, le MEDEF publie le guide « Loi #AvenirPro : comment m'en saisir dans mon entreprise ? ». Un outil qui se veut pratique et utile au quotidien pour les chefs d'entreprise.



Le MEDEF est en appui des entreprises pour les accompagner et qu'elles se saisissent de cette loi pour relever le défi du développement des compétences au service de la compétitivité des territoires.
Ce guide pratique et concret doit permettre de mieux appréhender tous ces changements et d'aider à comprendre les enjeux de cette réforme, tout en expliquant comment les mettre en œuvre au sein de l'entreprise. Les équipes « Emploi Formation » des MEDEF régionaux et territoriaux, les organismes de formation, les branches professionnelles et leurs OPCO, sont aux côtés des entrepreneurs pour les accompagner et leur apporter des conseils précis en adéquation avec leurs besoins.